

**Conseil économique et social**

Distr. générale
5 avril 2001
Français
Original: anglais/français

Comité chargé des organisations non gouvernementales
Session ordinaire de 2001**Rapports quadriennaux (1994-1997 et 1995-1998)
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général
en application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social****Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Conseil international des aéroports	2
2. Confédération colombienne des organisations non gouvernementales	5
3. Goodwill Industries International	7
4. Chambre internationale de la marine marchande	10
5. Alliance coopérative internationale	12
6. Union internationale pour l'étude scientifique de la population	16
7. Jeune chambre internationale	18
8. Ligue islamique mondiale	20
9. Organisation panafricaine des femmes	22
10. Union internationale des avocats	25

1. Conseil international des aéroports

Statut consultatif spécial accordé en 1974

Introduction

Association des aéroports du monde, le Conseil international des aéroports est une organisation à but non lucratif dont le principal objet est de favoriser la coopération entre ses aéroports membres et avec d'autres partenaires de l'aéronautique mondiale, y compris des organisations gouvernementales, des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions. Cette coopération lui permet d'être d'un grand apport aux voyageurs auxquels il fournit un système de transport aérien sûr, efficace et respectueux des normes environnementales. Avant que le Conseil ne soit créé, les aéroports du monde étaient représentés sur la scène internationale par le Conseil de coordination des associations aéroportuaires qui avait été fondé en 1970 par les trois associations aéroportuaires internationales d'alors : le Conseil international d'exploitants d'aéroports; l'Association internationale des aéroports civils; et l'Association des aéroports de l'Europe de l'Ouest. La décision de créer le Conseil international des aéroports, regroupant les associations aéroportuaires précédentes en remplacement du Conseil de coordination des associations aéroportuaires, est intervenue en 1989.

Les grands domaines d'activité du Conseil portent sur les aspects suivants : sécurité aéroportuaire; aménagement, conception et exploitation des aéroports; sécurité aérienne; économie aéroportuaire; facilitation et services; protection de l'environnement en aviation; et technologie de l'information aéroportuaire. Le Conseil a un statut d'observateur auprès de l'OACI. Il entretient également des rapports de travail dynamiques avec de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales. Il compte 550 membres exploitant plus de 1 400 aéroports dans 165 pays et territoires. En 1999, les aéroports membres du Conseil pris globalement ont accueilli plus de 3 milliards de passagers et manipulé 62 millions de tonnes de fret et de courrier.

Au cours de la période considérée, le Conseil a présenté les vues concertées de ses aéroports membres sur la scène internationale et orienté ses efforts vers la promotion d'un développement harmonieux et rationnel de l'aviation civile internationale.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées

Le Conseil entretient une étroite coopération avec l'OACI. Au cours de la période considérée, il a participé activement à une cinquantaine de réunions mondiales et régionales de l'OACI et contribué par l'intermédiaire de ses experts aux travaux de ses nombreux groupes, comités et groupes d'étude. Le Conseil est représenté au sein des organes suivants de l'OACI : comités de la protection de l'environnement en aviation, de l'intervention illicite et des futurs systèmes de navigation aérienne; groupes d'experts sur les aides visuelles, de la sûreté de l'aviation, de la facilitation, en statistiques, sur l'économie des aéroports, sur les marchandises dangereuses et sur la réglementation du transport aérien; et groupes d'étude sur le sauvetage, la ré-

duction du bruit, les restrictions et les aides frangibles. Le Conseil tient ses membres régulièrement informés des activités de l'OACI. La coopération entre le Conseil et l'OACI est évoquée de manière plus détaillée dans les rapports annuels de ce dernier.

Au cours de la période 1994-1997, le Conseil a été représenté aux réunions suivantes, notamment des institutions spécialisées :

- 1994 Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (Montréal);
Réunion régionale mixte de facilitation OACI/Conseil international des aéroports (Tunis);
Conférence mondiale de transport aérien (Montréal);
- 1995 Programme mondial de lutte contre le sida de l'OMS : secteur des voyages et du tourisme (Genève);
Division de la facilitation de l'OACI (Montréal);
Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI (Montréal);
Services de navigation aérienne de l'OACI (Montréal);
Assemblée de l'OACI (Montréal);
Comité de la protection de l'environnement en aviation de l'OACI (Genève);
- 1996 Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien de l'OACI (Montréal);
Groupe d'experts sur l'économie de services de navigation aérienne de l'OACI (Montréal);
Groupe d'experts en statistiques de l'OACI (Montréal);
- 1997 Groupe d'experts sur la réglementation du transport aérien de l'OACI (Montréal);
Groupe d'experts sur les aides visuelles de l'OACI (Montréal);
Division de statistique de l'OACI (Montréal);
Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation de l'OACI (Montréal);
Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile sur une stratégie mondiale de supervision de la sécurité (Montréal);
Groupe d'experts de la facilitation (Montréal).

En plus de l'OACI, le Conseil maintient le contact avec d'autres institutions et organismes spécialisés des Nations Unies s'occupant de questions d'intérêt mutuel, notamment avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il entretient également des relations avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Depuis 1974, le Conseil et son prédécesseur, le Conseil de coordination des associations aéroportuaires, ont des représentants permanents au-

près de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'ONU à New York et de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Les activités du Conseil économique et social qui ont directement trait aux opérateurs d'aéroport sont examinées lors des réunions biennuelles du Conseil d'administration du Conseil. Les renseignements pertinents sont transmis aux membres, le cas échéant. Le Conseil se fait représenter dans les instances internationales par des membres du secrétariat et des experts des aéroports membres, lesquels sont choisis parmi divers aéroports à travers le monde, ce qui favorise un échange fructueux de données d'expérience.

Coopération avec d'autres organisations internationales

Outre les institutions des Nations Unies, le Conseil coopère avec un grand nombre d'autres organisations internationales dont tout d'abord l'Association du transport aérien international (IATA) et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Fédération internationale des associations de contrôleurs du trafic aérien, le Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales, le Conseil international des associations de propriétaires et pilotes d'aéronefs, la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés et l'Organisation internationale de normalisation. Le Conseil est également membre du Groupe de travail de l'industrie internationale; composé de représentants du Conseil, de l'IATA, de l'ICCAIA et du secrétariat de l'OACI et chargé d'effectuer des études interindustrielles sur diverses questions techniques pour résoudre des problèmes communs et améliorer la conception et l'aménagement des appareils et des aéroports.

Publications

Le Conseil publie des rapports annuels, un manuel de directives qui est mis à jour régulièrement, un magazine, un bulletin d'information, des statistiques de trafic, des documents techniques, des documents directifs et des communiqués de presse.

2. Confédération colombienne des organisations non gouvernementales

Statut consultatif général accordé en 1995

La Confédération colombienne des organisations non gouvernementales encourage et favorise le dialogue et la négociation entre organisations non gouvernementales, secteurs public et privé, organisations internationales et autres émanations de la société civile, afin de créer des modèles de coopération en matière de développement humain durable. Elle regroupe actuellement huit fédérations régionales et 13 associations. Ses ressources économiques lui viennent de diverses entités nationales et internationales comme la Comunidad de Madrid (Communauté de Madrid), l'Agencia Española de Cooperación Internacional (l'Agence espagnole de coopération internationale), l'US Agency for International Development et la présidence de la République de Colombie. Elle est affiliée à divers réseaux internationaux tels que la Red Latinoamericana y del Caribe de Instituciones de Vivienda, Gestión y Medio Ambiente Urbano (Réseau d'institutions latino-américaines et caraïbes du logement, de l'administration et de l'urbanisme), la Red de ONG de Familia (le Réseau des organisations non gouvernementales s'occupant de questions familiales) dont le siège est à Vienne, la Red Mundial de ONG (le Réseau mondial des ONG) dont le siège est à New Delhi. Elle fait, au niveau national, partie du Comité interinstitutions chargé de l'élimination de la main-d'oeuvre enfantine et de la protection des travailleurs mineurs, du Comité consultatif des organes de la société civile et de la Banque interaméricaine de développement et du Comité de la Banque mondiale pour l'alliance contre la pauvreté et l'alliance pour le développement, entre autres.

Au cours des quatre dernières années, la Confédération a aidé à construire un modèle de société civile pluraliste et viable dont les ressources et projets témoignent de l'expansion, de la transparence et de l'intégrité. Pour mener à bien sa mission, elle a réussi à établir des liens de communication avec l'Organisation des Nations Unies, et partant, à créer des projets aux niveaux national et international.

Au niveau national, entre mars 1994 et mars 1995, la Confédération a travaillé avec le PNUD en expliquant le système des Nations Unies et les nouveaux modes de décentralisation qui s'offraient. Elle a également, avec le PNUD, organisé des réunions sur la réconciliation et la reconstruction nationales qui ont abouti à la création de l'Assemblée permanente de la société civile pour la paix à Bogota. Plus de 3 500 organes de la société civile et 120 représentants d'organisations non gouvernementales internationales d'Europe, des États-Unis, du Canada et de l'Amérique latine y ont assisté.

Au niveau international, la Confédération a participé aux réunions d'organisations non gouvernementales compétentes dans le cadre des activités de l'Année internationale de la famille, d'abord à la réunion de l'Amérique latine qui s'est déroulée à Cartagena de Indias et, ensuite, à celle qui s'est tenue à La Valette (Malte). Elle a également participé à une marche internationale contre la main-d'oeuvre enfantine. Elle a pris part à de nombreuses campagnes de l'UNICEF consacrées aux Indiens, à la culture, aux droits de la femme, à la maltraitance, au VIH, aux soins de santé de base et aux droits de l'homme.

La Confédération a participé à des conférences et réunions à New York (sur l'enfance), à Rio de Janeiro (sur l'environnement), à Vienne (sur les droits de l'homme), au Caire (sur la population), à Copenhague (sur le développement social),

à Beijing (sur les femmes), à Istanbul (sur les établissements humains) et à Rome (sur l'alimentation et l'agriculture). Elle avait, à ces occasions, rédigé des déclarations qui s'étaient révélées utiles aux délégations participantes. La Confédération a également assisté en tant que membre de la délégation officielle à une réunion qui s'est tenue à Yokohama sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes et à une réunion sur les droits de l'homme à Genève.

Dans les domaines de la coopération internationale et du renforcement des capacités, la Confédération a démontré son expérience dans des programmes et projets.

Lors d'une réunion qui s'est tenue à Santa Cruz de Bolivia sur le développement durable, la Confédération a tenu un forum qui a influé sur le document final.

Les questions intéressant les Nations Unies sont évoquées dans les numéros suivants de *Colombia Responde* (La Colombie répond) : No 1 (mai 1993); No 2 (décembre 1993); No 3 (avril 1994), No 5 (avril 1995).

3. Goodwill Industries International

Statut consultatif spécial accordé en 1995

Goodwill Industries International est une organisation internationale qui représente 181 sociétés locales américaines et canadiennes et 38 membres associés dans le monde entier et s'est fixé pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'incapacités, ou se trouvant dans l'impossibilité de travailler pour d'autres raisons, par le biais de la formation professionnelle et de l'emploi.

Mission et objectifs

L'organisation Goodwill Industries International a été créée en 1902 pour améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'incapacités ou ayant des besoins particuliers. Elle a pour mission d'assurer la pleine participation des personnes souffrant d'incapacités ou ayant des besoins spéciaux à la vie en société en leur offrant un plus grand éventail de possibilités d'emploi et en diversifiant leurs compétences professionnelles par le biais d'un réseau d'organisations communautaires autonomes à but non lucratif qui répondent à la demande locale de services dans le monde entier.

Augmentation du nombre de membres dans différentes régions : Aucune.

Changement au niveau du financement : Les recettes totales ont augmenté d'environ 26,62 %.

Affiliation à une ONG internationale ayant le statut consultatif : L'organisation Goodwill Industries International est affiliée à Réhabilitation Internationale. Elle participe régulièrement aux réunions et aux travaux d'élaboration des politiques de Réhabilitation Internationale.

Participation aux activités du Conseil et de ses organes subsidiaires

Le Directeur des programmes internationaux de l'organisation a participé à l'élaboration et à la publication des règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/96, et faisait partie de l'équipe spéciale chargée de cette tâche.

Autres activités pertinentes

Les programmes d'emploi et de formation au niveau de la collectivité sont au coeur de la mission de Goodwill Industries International. La plupart des organisations membres fournissent des services qui relèvent de quatre grandes catégories : évaluation professionnelle, conversion professionnelle, formation à la recherche d'un emploi/services de placement et emploi de transition. De 1995 à 1998, le nombre des bénéficiaires de ces programmes a augmenté d'environ 148 000 pour atteindre 320 848 personnes. Les personnes ayant bénéficié de services de placement étaient au nombre de 74 263, soit une augmentation de 200 %, celles qui avaient été

placées dans un emploi soumis à la concurrence étaient au nombre de 58 265, soit une augmentation de 200 %.

Goodwill vient en aide à des milliers de personnes en dehors des États-Unis et du Canada grâce à son réseau de membres associés à l'étranger. Les organisations à base communautaire assurent une formation à l'emploi et aident à trouver des emplois au niveau local. Pour encourager et soutenir leur expansion à l'échelle mondiale, les organisations membres de Goodwill des États-Unis et du Canada collaborent avec leurs homologues à l'étranger dans le cadre de projets de coopération.

Pour fournir de nouveaux services et appuyer le réseau de Goodwill à l'étranger, un nouveau programme appelé Goodwill Global a été lancé en 1997. Bien qu'elle soit essentiellement basée en Amérique du Nord, Goodwill International a avant tout pour mission d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'incapacités ou ne pouvant travailler pour d'autres raisons dans les autres pays développés et dans les pays sous-développés. Son objectif est de forger des alliances avec des sociétés, fondations, organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'intéressent aux mêmes questions dans le monde entier. Parmi les activités entreprises figuraient :

a) La création de partenariats avec l'Organisation internationale du Travail, Rotary International et des organisations africaines locales. Ainsi, dans le cadre du programme de l'Organisation internationale du Travail de création d'emplois pour les personnes handicapées en Afrique qui a été lancé à titre d'expérience dans quatre ou cinq pays d'Afrique subsaharienne, les meilleures pratiques de Goodwill seront utilisées pour générer de nouvelles sources d'emploi et réduire la pauvreté chez les personnes souffrant d'incapacités, vivant dans la misère ou désavantagées;

b) En partenariat avec le Shaw Trust, grâce à un appui technique destiné à augmenter les revenus que le Trust tire de ses ventes d'articles d'occasion, une équipe de Goodwill a mis au point, dans le cadre d'un programme pilote axé sur quatre des 36 magasins du Shaw Trust, un plan visant à accroître les donations, à améliorer l'efficacité et accroître la production et à stimuler les ventes au détail et collabore avec la direction et le personnel des magasins du Trust pour suivre les progrès réalisés. Le programme pilote a atteint ses objectifs dans les quatre magasins et une entreprise commune Goodwill/Shaw Trust pourrait être lancée au Royaume-Uni;

c) Les Départements de l'éducation, de l'emploi et des services sociaux du Royaume-Uni ont invité Goodwill à organiser un séminaire spécial de trois jours. Une équipe d'experts de Goodwill a présenté les méthodes utilisées par l'organisation pour venir en aide aux personnes qui ne peuvent occuper un emploi ou souffrent d'incapacités, dans le contexte de la réforme des secteurs économiques et sociaux;

d) En Ukraine, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, Rotary International, le Centre d'enseignement professionnel et de réadaptation de Linz (Autriche) et l'University d'Heidelberg, Goodwill prévoit d'aider le Gouvernement ukrainien et les organisations locales de réinsertion à créer à titre de modèle un centre national de réadaptation professionnelle et de contribuer à la mise au point de directives en matière de gestion, de programmes d'enseignement et de perfectionnement et de formation de la main-d'oeuvre ainsi que de formation des formateurs en Ukraine et dans d'autres pays, y compris aux États-Unis;

e) Goodwill Global sert à fournir un appui technique pour aider Rotary International à offrir des possibilités d'emploi aux personnes souffrant d'incapacités ou ne pouvant travailler pour d'autres raisons. Rotary s'est fixé pour objectif de promouvoir l'emploi de ces personnes grâce à la constitution d'une équipe spéciale chargée de la création d'emplois en faveur des handicapés du monde entier. Par le biais de ses 29 000 clubs à l'échelle mondiale, Rotary International collabore avec les employeurs, les organisations locales membres de Goodwill et d'autres organisations communautaires dans le monde entier pour créer 500 000 emplois en faveur de personnes souffrant d'incapacités.

4. Chambre internationale de la marine marchande

Statut consultatif spécial accordé en 1971

La Chambre internationale de la marine marchande est la principale association professionnelle internationale de l'industrie des transports maritimes et s'occupe des aspects techniques opérationnels et juridiques de ce secteur de l'économie mondiale auprès de l'Organisation maritime internationale. Ses membres sont des associations nationales d'armateurs de 36 pays qui représentent plus de la moitié de la flotte marchande mondiale. Elle veille à la sécurité et à l'efficacité du trafic maritime commercial en conformité avec les normes internationales. Elle a aussi pour mission de promouvoir la protection de l'environnement. Au cours de la période considérée (1995-1998), elle a perdu un membre, la Colombie, mais en a gagné deux, l'Autriche et la Barbade.

Ses principaux domaines d'activité, notamment auprès de l'Organisation maritime internationale, sont les suivants : la sécurité maritime, l'environnement, le droit maritime, les passagers clandestins et la compatibilité an 2000.

Sécurité maritime

La plupart des activités menées par la Chambre dans le domaine de la réglementation et au sein de la marine marchande visent à assurer la sécurité maritime. La Chambre a participé activement à la conférence organisée par l'OMI en novembre 1995 pour modifier la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) dans le sens d'une plus grande stabilité des transbordeurs rouliers. Compte tenu de la multiplication des engins à grande vitesse dans le monde entier, elle a contribué à l'élaboration du recueil international de règles de sécurité applicables aux engins à grande vitesse (recueil HSC) qui est entré en vigueur en janvier 1996. En février 1996, un nouveau système mondial de détresse et de sécurité en mer à l'élaboration duquel la Chambre a participé activement au fil des ans, est entré en vigueur. Les négociations se sont poursuivies en 1997 et en 1998 en vue d'introduire d'autres amendements à la Convention SOLAS pour rendre obligatoire le recours aux techniques nouvelles, plus sûres, de navigation maritime. Parmi les autres mesures de sécurité dans l'examen desquelles la Chambre a joué un rôle de premier plan au cours de la période considérée figurent les améliorations apportées aux règles de sécurité applicables aux vraquiers. La Chambre a établi un formulaire spécial pour s'assurer du respect des meilleures procédures en matière de chargement et a contribué à l'adoption d'une résolution relative à l'amélioration des normes de survie des navires. Enfin, à partir de 1996, elle a commencé à encourager l'élaboration du Code international de gestion de la sécurité (Code ISM) de l'OMI qui a été mis au point pour améliorer la sécurité des procédures d'exploitation des navires. Le Code est entré en vigueur pour de nombreux navires en juillet 1998 et la Chambre a publié des directives en vue de son application. Elle a continué de publier des guides ayant trait à la sécurité, notamment une nouvelle édition du Guide bien connu de la sécurité des navires citernes (gaz liquéfiés), et, avec d'autres organisations, a élaboré le recueil international de règles de sécurité applicables aux navires-citernes et aux installations terminales.

Protection de l'environnement

La Chambre a commencé de collaborer avec l'OMI en 1996 en vue des travaux préparatoires à la révision des sections de la Convention sur la prévention de la pollution maritime par les hydrocarbures qui portent sur le pétrole et les produits chimiques. En 1997, les déchets des navires et la pollution atmosphérique ont fait l'objet de débats intensifs, et en 1997-1998, la Chambre a aidé à élaborer un plan de gestion des déchets pour les navires et des mesures visant à réduire les émissions de soufre et d'oxyde d'azote. En 1998, elle s'est intéressée aux différents moyens de rendre obligatoire la consommation de combustible à basse teneur en soufre non plus dans des zones spéciales mais dans le monde entier. En 1996-1997, l'OMI a commencé de s'intéresser à l'évacuation des eaux de ballast des navires qui peuvent introduire des organismes marins indésirables dans les eaux côtières des pays, sujet qui reste à l'étude. La Chambre a prôné l'adoption d'une solution internationale mieux conçue et plus sûre que celle consistant à rejeter les eaux de ballast en mer. Elle a publié un plan modèle de gestion des eaux de ballast qui met l'accent sur la sécurité à l'intention des armateurs.

Droit maritime

En mai 1996, la Chambre a participé à l'adoption par l'OMI de la Convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (Convention SNPD), qui prévoit un partage des responsabilités entre l'armateur et le propriétaire de la cargaison.

Passagers clandestins

En 1996, la Chambre a participé à l'élaboration, par l'OMI, de directives internationales concernant les embarquements clandestins à bord de navires. Ces débats sur cette question se poursuivent actuellement et la Chambre y joue un rôle de premier plan.

Compatibilité an 2000

En 1997, la Chambre a mis en garde l'industrie des transports maritimes contre les risques de panne des systèmes informatiques embarqués ou au port qui pouvaient en résulter du passage à l'an 2000. Alors que la date fatidique approchait, la Chambre a collaboré activement avec des organisations internationales et nationales pour établir des procédures de contrôle de la compatibilité an 2000 pour élaborer des plans d'urgence. Elle a aidé l'OMI à établir le code de bonnes pratiques en vue du passage à l'an 2000 qui a été salué comme une contribution notable de la marine marchande aux préparatifs en vue de cet événement.

5. Alliance coopérative internationale

Statut consultatif général obtenu en 1946

Fondée en 1895, l'Alliance coopérative internationale (ACI) est une organisation internationale non gouvernementale qui unit, représente et sert les intérêts des coopératives du monde entier. Elle regroupe 254 organisations coopératives nationales et internationales de plus de 100 pays, représentant plus de 760 millions d'individus. L'Alliance a pour objectif de promouvoir et de renforcer les coopératives autonomes dans le monde. Grâce à ses activités aux niveaux international, régional et national, elle s'efforce également de promouvoir et de protéger les valeurs et les principes coopératifs; de faciliter le développement de rapports économiques et autres relations mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres; de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les processus de prise de décisions et toutes les activités du mouvement coopératif; de stimuler le développement humain durable, de favoriser le progrès économique et social des peuples, et, ce faisant, de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

L'Alliance coopérative internationale a été l'une des premières organisations non gouvernementales à obtenir le statut consultatif en 1946. Depuis lors, elle collabore à l'échelon tant régional qu'international avec les Nations Unies et ses organes pour atteindre ses objectifs, comme spécifié dans ses statuts. Pendant la période à l'examen, elle a participé aux grandes conférences des Nations Unies sur les femmes, le développement social, la sécurité alimentaire et les établissements humains. Chaque année, elle coopère également avec l'Organisation des Nations Unies aux préparatifs de la Journée internationale des coopératives, proclamée dans la résolution 49/155 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994. En outre, l'Alliance a renforcé ses liens avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées en participant aux travaux du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) dont l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont également membres.

Participation aux travaux du Conseil économique et social, de ses organes subsidiaires et aux conférences de l'Organisation des Nations Unies

Pendant la période 1994-1997, l'ACI a participé aux grandes conférences organisées par les Nations Unies et a contribué à leurs processus préparatoires, notamment : la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Sommet mondial pour le développement social et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

L'ACI a été représentée aux réunions préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ses déclarations ont été distribuées en tant que document de séance lors de la deuxième Conférence ministérielle sur les femmes et le développement pour l'Asie et le Pacifique (Jakarta, juin 1994), de la Réunion préparatoire de haut niveau organisée par la CEE (Vienne, octobre 1994) et de la Conférence sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes organisée par la CEPALC (Mar del Plata, septembre 1994). Un rapport mondial sur la contribution des coopératives à la promotion

de la femme, dans lequel figurent également des observations concernant le projet de programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, a été soumis au Secrétariat de l'ONU en décembre 1994. Un autre rapport, établi conjointement par l'Alliance et le secrétariat du Département de la coordination des politiques et du développement durable, a été présenté en tant que document de séance à la trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue en mars 1995, lequel portait sur la contribution des coopératives commerciales et du mouvement coopératif international à la réalisation des objectifs stratégiques du projet de programme d'action. L'ACI a envoyé une délégation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et un membre de son conseil d'administration a fait une déclaration le 7 juin 1995, pendant la session en plénière.

L'ACI a aussi participé aux réunions du comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social. Une déclaration a été distribuée aux participants de la première session du comité préparatoire (New York, février 1994) et un exposé oral a été présenté pendant la deuxième session (23 août 1994, New York). Une série de notes d'informations ont été rédigées conjointement par l'ACI et le Département de la coordination des politiques et du développement durable, portant sur le rôle des coopératives et des partenariats sociaux, la stimulation de l'emploi productif, l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale, la promotion de la femme, la santé, les agriculteurs et le crédit. L'ACI a été représentée au Sommet pour le développement social (Copenhague, 1995) et elle a participé à la manifestation officielle organisée par le COPAC sur le thème des coopératives, des organisations agricoles et du développement durable et qui s'est tenue le 7 mars 1995.

Des représentants de l'ACI ont participé à la Réunion régionale préparatoire d'Habitat II organisée par la CEE (Genève, septembre 1994) et à la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat II (New York, février 1996). Un de ses représentants a également présenté un exposé oral pendant la session en plénière d'Habitat II (Istanbul, 7 juin 1996).

L'ACI a également été représentée lors de réunions des commissions économiques régionales. Elle a présenté un exposé oral à la quarante-neuvième session de la Commission économique européenne (Genève) et elle a été représentée à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, aux sessions du Comité des établissements humains de la CEE ainsi qu'à la quarante-sixième session du Comité de l'agriculture (Genève), et elle a présenté un exposé oral sur le point cinq de l'ordre du jour. Elle a soumis un rapport au Comité de l'agriculture de la CEE sur les institutions et les politiques agricoles et leurs incidences sur le commerce, le rôle des coopératives et l'élaboration de nouvelles approches. L'ACI a été représentée au Forum ONG-CESAP pour le développement social (Kuala Lumpur, septembre 1997) et elle a été représentée par ses bureaux régionaux aux réunions statutaires de la CESAP et de la CEA.

L'Alliance coopérative internationale a présenté un exposé et a distribué un rapport sur la contribution des coopératives de pêcheurs à la sécurité alimentaire lors de la Conférence internationale sur la contribution durable des pêches à la sécurité alimentaire (Conférence de Kyoto) (décembre 1995).

Collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies

Le représentant de l'Alliance coopérative internationale à Rome a représenté l'organisation à chacune des réunions statutaires de la FAO. Outre sa participation à la Conférence et au Conseil, l'Alliance a été systématiquement représentée au Comité de l'agriculture. Elle a aussi participé aux préparatifs du Sommet mondial de l'alimentation ainsi qu'au Sommet lui-même, et à la vingt et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale où elle a présenté un exposé (Rome, janvier 1996), et elle a établi un rapport spécial en avril 1996 sur le rôle des coopératives dans la sécurité alimentaire et sur le Sommet mondial de l'alimentation et son suivi, en tant que contribution à la documentation de la conférence. Elle a présenté un exposé oral au Sommet mondial de l'alimentation (Rome, novembre 1996). L'ACI a également réalisé plusieurs activités conjointement avec la FAO au cours de la période à l'examen.

L'ACI collabore étroitement avec l'OIT. Elle a été régulièrement représentée lors de ses réunions statutaires ainsi qu'à la Réunion internationale d'experts dans le domaine du droit des coopératives (Genève, 1995). Elle a entrepris un certain nombre d'activités conjointes avec l'OIT, notamment la préparation d'une étude sur les questions d'égalité entre les sexes dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines dans les coopératives (1996) et une série d'activités de coopération technique. L'ACI a coopéré étroitement aux programmes COOPNET et COOPREFORM de l'OIT.

L'ACI a nommé un représentant permanent auprès de l'ONUDI qui assiste à toutes les réunions statutaires. En décembre 1995, elle a été représentée au Forum de l'ONUDI sur une production industrielle moins polluante où elle a exposé sa contribution au développement humain durable.

En 1995-1996, l'ACI a collaboré avec le Programme mondial de l'OMS sur le sida à l'élaboration d'un projet de recherche visant à formuler une approche permettant de diminuer la prévalence de l'infection au VIH et des maladies sexuellement transmissibles et à en tester l'efficacité dans une communauté de pêcheurs de Zambie.

Autres activités connexes

Le 15 mai 1994, à l'occasion de la célébration qui s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, l'ACI a reçu une distinction pour sa contribution à l'Année internationale de la famille.

Tous les ans depuis 1995, l'ACI joint le message délivré par le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale des coopératives à son dossier de presse qui est distribué à plus de 2 000 organisations et personnes. Lors de la deuxième Journée internationale des coopératives, elle a organisé conjointement avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable de l'Organisation des Nations Unies une table ronde sur le thème du partenariat entre l'ONU et le mouvement coopératif international, qui s'est tenue au Siège de l'ONU (1er juillet 1996).

L'ACI a participé à la préparation du rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/51/267, 6 août 1996) dans le cadre de sa coopération avec le COPAC.

L'ACI a communiqué des informations au Département de la coordination des politiques et du développement durable en tant que contribution à la publication qu'il fait paraître conjointement avec l'Institut international pour l'environnement et le développement, et qui s'intitule « Changing consumption and production patterns: unlocking trade opportunities » (mai 1997).

6. Union internationale pour l'étude scientifique de la population

Statut consultatif spécial obtenu en 1950

Fondée en 1928 et reconstituée en 1947, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP) est la plus importante association professionnelle internationale destinée à ceux qui s'intéressent aux questions démographiques. Le réseau de l'UIESP comprend plus de 2 000 membres dans le monde, dont un tiers dans les pays en développement.

Conformément aux objectifs spécifiés dans ses statuts, l'UIESP cherche à promouvoir les études scientifiques sur les questions de population en encourageant les travaux de recherche à caractère démographique dans le monde, en éveillant l'intérêt des gouvernements, des organisations internationales et nationales, de la communauté scientifique et du public en général pour les questions de population, en favorisant les échanges entre les démographes et d'autres spécialistes de disciplines connexes et en diffusant aussi largement que possible les connaissances scientifiques en matière de population. Pendant toute la moitié du siècle dernier, la somme des connaissances mises à disposition de la communauté internationale sur les rapports entre le comportement démographique et le processus de développement n'a cessé d'augmenter. La plupart de ces connaissances ont été progressivement mises en commun par les membres de l'UIESP, essentiellement par l'intermédiaire de programmes qu'elle a mis en oeuvre.

Les bénéfices tirés de ses activités de recherche et de suivi et le fait que celles-ci sont entreprises par une organisation apolitique et non partisane permet aux donateurs de disposer d'un mécanisme d'examen et d'élaboration des politiques extrêmement performant. En effet, la plupart des recherches répertoriées par ses comités scientifiques sont réalisées dans des universités, des instituts de recherches et autres centres spécialisés, chacun bénéficiant de modalités de financement distinctes. L'UIESP occupe une place unique pour favoriser le développement d'une science vitale dans ce domaine. Ses seules contraintes sont d'ordre financier, les fonds dont elle dispose étant relativement faibles compte tenu de son influence dans le monde.

Activités pour la période 1994-1997

- a) Séminaire sur l'évolution des valeurs et de la fécondité (Sion, Suisse, 16-19 février 1994);
- b) Séminaire sur les sous-cultures sexuelles et les migrations dans le contexte du sida et des maladies sexuellement transmissibles (Bangkok, 27 février-3 mars 1994);
- c) Conférence sur la population et l'environnement dans les régions industrialisées (Varsovie et Cracovie, Pologne, 27-30 juin 1994);
- d) Atelier sur l'avortement, l'infanticide et la négligence à l'égard des enfants dans le passé (Kyoto, Japon, 20-21 octobre 1994);
- e) Conférence sur la population et l'environnement dans les régions arides (Amman, Jordanie, 24-27 octobre 1994);

- f) Séminaire sur les femmes, la pauvreté et l'évolution démographique (Oaxaca, Mexique, 25-28 octobre 1994);
- g) Conférence sur la démographie et la pauvreté (Florence, Italie, 2-4 mars 1995);
- h) Séminaire sur les relations économiques entre les générations et l'évolution démographique (Honolulu, Hawaii, 12-14 septembre 1995);
- i) Conférence européenne sur la population (Milan, Italie, septembre 1995);
- j) Séminaire sur la fécondité et le cycle de vie masculin à l'ère du déclin de la fécondité (Zacatecas, Mexique, 13-16 novembre 1995);
- k) Conférence sur l'histoire de la population en Asie (Taïpei, 4-8 janvier 1996);
- l) Séminaire sur les aspects socioculturels et politiques de l'avortement dans un monde en pleine évolution (Trivandrum, Inde, 25-28 mars 1996);
- m) Séminaire sur les approches novatrices de l'évaluation de la santé en matière de reproduction (Manille, Philippines, 24-27 septembre 1996);
- n) Atelier sur l'élaboration d'un programme de recherche sur la planification familiale dans le contexte du sida (Nairobi, Kenya, octobre 1996);
- o) Conférence régionale arabe sur la population (Le Caire, 8-12 décembre 1996);
- p) Séminaire sur les aspects comparés de la transition de la fécondité en Asie du Sud (Islamabad, 17-20 décembre 1996);
- q) Séminaire sur la population et l'économie : De l'insuffisance alimentaire à la croissance économique moderne (Toyonaka, Japon, 7-10 janvier 1997);
- r) Conférence sur les incidences sociodémographiques du sida en Afrique (Durban, 3-6 février 1997);
- s) Séminaire sur l'autonomisation des femmes et les processus démographiques : Après Le Caire (Lund, Suède, 21-24 avril 1997);
- t) Conférence sur les migrations internationales à la fin du siècle : Tendances et problèmes (Barcelone, Espagne, 7-10 mai 1997);
- u) Atelier sur les méthodes d'évaluation de la planification familiale (San José, Costa Rica, 10-12 mai 1997);
- v) Atelier sur l'âge : Entre nature et culture (Rostock, Allemagne, 29-31 mai 1997);
- w) Séminaire sur les perspectives culturelles de la santé en matière de reproduction (Rustenburg, Afrique du Sud, 16-19 juin 1997);
- x) Vingt-troisième Conférence générale (Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997).

7. Jeune chambre internationale

Statut consultatif spécial accordé en 1954

La Jeune chambre internationale (JCI), également connue sous la dénomination « the Jaycees », est une organisation non gouvernementale qui travaille en étroite coopération avec le système des Nations Unies, notamment avec plusieurs de ses institutions telles que l'UNICEF et la CNUCED. C'est une fédération mondiale de jeunes cadres et chefs d'entreprise âgés de 18 à 40 ans. Elle se propose de contribuer au progrès de la communauté mondiale en donnant aux jeunes la possibilité de développer l'aptitude à s'imposer, le sens des responsabilités sociales, l'esprit d'entreprise et de solidarité nécessaires pour créer un changement positif.

Nous pensons que la foi en Dieu donne un sens et un but à la vie; que la fraternité des hommes transcende la souveraineté des nations; que ce sont des hommes libres qui sont le mieux à même d'instaurer la justice économique dans le cadre de la libre entreprise; que le gouvernement devrait être régi par le droit et non par les hommes; que la personne humaine est la grande ressource de la terre et que le service de l'autre est la quintessence de l'activité humaine.

La JCI a continué à travailler avec l'Organisation panaméricaine de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, organisations qui ont oeuvré à la prévention et à la lutte contre le choléra et les maladies diarrhéiques dans le monde. En 1994, sous la conduite du personnel régional et de consultants techniques engagés pour de courtes périodes, des activités à grande échelle ont été menées dans sept pays prioritaires de l'organisation. Tout au long de l'année, de nombreuses organisations et sections nationales ont exécuté des projets de fourniture d'eau potable visant à prévenir l'apparition de ces maladies mortelles.

Les 2 et 3 mars, le Président et le Secrétaire général en exercice de la JCI ont assisté à une conférence organisée à Washington pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du lancement de la thérapeutique de réhydratation par voie orale de l'UNICEF. Le Directeur de l'UNICEF était également présent. Le Président et le Secrétaire général ont également assisté à un sommet extraordinaire de l'UNICEF organisé en l'honneur de Harry Belafonte et de l'archevêque anglican de Cape Town, le révérend Desmond M. Tutu, ambassadeurs de l'UNICEF. Le sommet était intitulé « Journée de l'enfant africain des Nations Unies ». Le Président a également lancé le Fonds de secours aux réfugiés de la JCI. Des contributions ont été données au Directeur de l'UNICEF et au Président et Directeur général de CARE USA.

En 1995, le Président a choisi comme thème de l'année « L'avenir des enfants ». Les différentes sections ont été priées d'exécuter au moins un projet en faveur des enfants. Plus d'un demi-million d'enfants ont bénéficié de plus de 200 projets, allant de l'organisation d'un concours de coloriage en Inde jusqu'à un séminaire consacré à l'animation communautaire destiné aux élèves des établissements secondaires de Fidji.

En 1995 a été signé un accord de projet commun entre la JCI et l'UNESCO, et un groupe de travail a été créé en vue d'élaborer des programmes, notamment le projet « Rounding the Cape ». L'objet de cette initiative à long terme est d'utiliser les compétences et les contacts des membres des Jeunes chambres en vue d'interviewer des jeunes du monde entier sur leurs aspirations, leurs valeurs et leurs

motivations. Ce dialogue permanent permet de mieux comprendre les jeunes et de s'en faire leur porte-parole.

En l'honneur du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, des délégués de la JCI venant de 74 pays et territoires se sont réunis à New York du 19 au 23 août. Ils ont participé à la conférence de la JCI organisée à cette occasion, dont le thème était « L'avenir des Nations Unies : vision de la JCI ». La conférence a fourni des aperçus précieux sur le rôle joué par les organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des programmes et initiatives de l'ONU dans le monde entier.

En 1996, la JCI a continué à appuyer les programmes de l'UNICEF, notamment à promouvoir la thérapeutique de réhydratation par voie orale. Cette technique simple peut sauver la vie d'un enfant souffrant de déshydratation en l'espace de 24 heures. L'organisation a également appuyé la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies et réaffirmé sa tradition de soins et d'appui aux enfants du monde entier.

En coopération avec l'UNESCO et la Chambre de commerce internationale, la JCI a organisé en 1996 à Paris le *Global Affairs Leadership Summit*, importante réunion qui a attiré 336 membres de la JCI représentant 70 organisations nationales, plus cinq pays où l'organisation a des contacts.

En 1997, des membres se sont réunis à Genève, à l'Office des Nations Unies, le 19 septembre pour célébrer la Journée de la JCI. Le représentant de la JCI auprès de l'Organisation des Nations Unies a organisé un programme de deux jours qui comportait la visite des installations de l'ONU et une réunion avec la Commission économique pour l'Europe.

Avec l'appui de l'UNESCO, la Jeune chambre économique française a continué à promouvoir le projet « Rounding the Cape ». Un représentant de l'UNESCO s'est rendu à Honolulu en novembre pour s'entretenir avec les participants du Congrès mondial de la JCI de cet important programme dont l'objet est de recenser les besoins et les aspirations des enfants et des adolescents du monde et d'encourager les activités communautaires visant à y répondre.

En 1997, la JCI a continué d'appuyer les activités d'organisations non gouvernementales dont la Chambre de commerce internationale, l'Association des étudiants en sciences économiques et commerciales, l'UNICEF et l'UNESCO.

8. Ligue islamique mondiale

Statut consultatif général accordé en 1979

La Ligue islamique mondiale (MWL-Rabita) est une organisation non gouvernementale islamique internationale, fondée en 1962 et dont le siège se trouve à Makkah Al-Mukarramah (Arabie saoudite). Ses buts et objectifs sont en conformité générale avec ceux de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil économique et social; la Ligue a notamment les buts et objectifs suivants :

- a) Diffuser le message et l'enseignement de l'islam;
- b) Défendre les causes de l'islam de manière à sauvegarder les intérêts des musulmans, de contribuer à résoudre leurs problèmes et de réfuter les allégations contraires à l'islam;
- c) Promouvoir la paix, la coopération et la solidarité dans le monde entier.

En conséquence, la Ligue participe aux activités de l'Organisation des Nations Unies relatives à la paix et à l'harmonie internationales, aux droits de l'homme, à l'éducation, à la santé, au développement social et scientifique, au respect des valeurs religieuses, aux secours aux réfugiés et aux minorités et à la prévention de la discrimination raciale, et appuie ces activités.

Pour atteindre ces objectifs en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes et institutions spécialisées, la Ligue dispose de bureaux permanents au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi qu'à l'Office de Genève et à Paris. En outre, les représentants permanents de la Ligue entretiennent des relations de travail cordiales et régulières avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil économique et social, l'UNICEF, le PNUD et d'autres organes et institutions des Nations Unies. De même les représentants de la Ligue ont toujours eu de bonnes relations de travail avec les délégations des États Membres et les représentants d'autres organisations non gouvernementales.

Les représentants de la Ligue ont régulièrement participé aux conférences et colloques de l'Organisation des Nations Unies et assisté aux sessions de l'Assemblée générale, et le Secrétaire général a également assisté à des manifestations analogues se déroulant ailleurs, et notamment aux conférences et sommets suivants :

- a) Conférence mondiale sur la population et le développement (Le Caire (Égypte), 13-15 septembre 1994);
- b) Sommet mondial pour le développement social (Copenhague (Danemark), 6-12 mars 1995);
- c) Forum des ONG sur les femmes (Beijing, 30 août-15 septembre 1995);
- d) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing (Chine), 4-15 septembre 1995);
- e) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul (Turquie), 3-14 juin 1996);
- f) Sommet du Millénaire pour les chefs religieux et la paix (Siège de l'Organisation des Nations Unies, 28-31 août 2000).

Le représentant permanent de la Ligue a activement participé aux manifestations ci-après tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies :

- a) Réunion préparatoire à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (13 mars-5 avril 1995);
- b) Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (21 et 22 octobre 1995);
- c) Réunion annuelle du Comité des organisations non gouvernementales de l'UNICEF (4 juin 1998);
- d) Séminaire d'organisations non gouvernementales sur la question de Palestine (thème : 50 années du peuple palestinien sans patrie);
- e) Cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme (14-16 septembre 1998);
- f) Cinquième réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (1er octobre 1998);
- g) Quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme (mars 1999) consacrée au suivi de la quatrième Conférence mondiale, ainsi qu'à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes (5-9 juin 2000);
- h) Session extraordinaire organisée parallèlement à la quarante-troisième session de la Commission de la condition de la femme (15 mars 1999), au cours de laquelle a été exposée la condition de la femme envisagée du point de vue de l'islam, suivie de la lecture d'un communiqué de la Ligue à la séance de clôture;
- i) Cinquante-deuxième Conférence des ONG (15-17 septembre 1999) sur le thème « Enjeux de la mondialisation »;
- j) Célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (29 et 30 novembre 1999);
- k) Atelier de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet (29 mars 2000);
- l) Neuvième Conférence annuelle de *World Information Transfer, Inc.* (26-28 avril 2000), sur le thème « Avènement du nouveau millénaire »;
- m) Forum du Millénaire (22-26 mai 2000);
- n) Vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (5-9 juin 2000).

Le représentant de la Ligue avait fait distribuer un mémorandum concernant Al Qods (Jérusalem) au Secrétaire général et à 51 hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et représentants permanents de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation. Il a soumis un mémorandum au Président de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes (5-9 juin 2000).

9. Organisation panafricaine des femmes

Statut consultatif spécial accordé en 1969

L'Organisation panafricaine des femmes (OPF) a été créée en juillet 1962 à son siège à Luanda en Angola.

L'OPF regroupe 53 pays africains répartis en cinq sous-régions avec des bureaux sous-régionaux : nord-Algérie; ouest-Mali; est-République-Unie de Tanzanie; centre-Rwanda; australe-Afrique du Sud.

L'année 1994 a été consacrée aux préparatifs de Beijing à travers les organisations des pays membres de l'OPF. Des rencontres, des réunions, des expositions ont été organisées dans les pays pour expliquer l'enjeu de Beijing, le monde pour l'intégration des femmes au développement. Cette année 1994, avec la guerre du Rwanda, a vu une recrudescence des réfugiés, plus de 5 millions en Afrique, et les déplacés qui représentent plus de 15 millions, conséquence des conflits armés. Cette population méritait une attention. L'OPF a pensé que l'éducation devrait être dispensée dans les camps et les lieux où sont hébergées ces milliers de personnes dans des conditions souvent précaires. L'OPF a pris part à la réunion préparatoire organisée par les Nations Unies à Dakar. Cinquante-trois pays africains y ont pris part, les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales, la société civile et les organisations internationales. Ce fut une grande réunion de concertation qui permit aux femmes africaines d'élaborer une plate-forme africaine.

L'année 1995 fut consacrée à la réunion des Nations Unies pour la femme à Beijing où les femmes étaient 40 000 et où elles représentaient 2,8 milliards de leurs soeurs. Ce qui lie toutes ces femmes au-delà de leurs différences de race, de croyance, de niveau économique, de culture, c'est la même inégalité de chance. Les femmes ont compris qu'elles ne pouvaient compter que sur leur propre force, sur leur capacité créative de mobilisation, car leur mouvement est universel.

En 1996, le Conseil de l'OPF s'est réuni à Bamako en vue de préparer le congrès de Harare. Vingt-deux pays y ont pris part, les discussions ont porté sur les questions financières, la plupart des organisations n'acquittant pas leurs cotisations annuelles. Des moyens de recouvrement ont été mis en place. Des informations ont été nommées sur la réunion de Beijing et sur le contenu du Programme d'action.

L'Afrique vit aujourd'hui au rythme mouvant de la géopolitique mondiale, force est de reconnaître que, dans le cénacle des cinq continents, elle reste forcément tributaire d'un environnement largement défavorable par rapport aux autres, confrontée qu'est l'Afrique à des soubresauts, des conflits armés, des guerres fratricides et un poids écrasant de la dette. La prolifération de conflits internes dans nos pays représente pour nous une grande préoccupation, car ces conflits, au-delà de leurs effets négatifs sur la paix et la stabilité dans le continent, deviennent les maigres ressources des pays impliqués et causent de grands sacrifices en pertes humaines, la destruction de biens et un nombre élevé de déplacés et de réfugiés dont la plupart sont des femmes et des enfants.

L'année 1997 a été caractérisée par le huitième congrès de l'OPF à Harare où un nouveau secrétariat général a été mis en place, une nouvelle secrétaire générale fut élue. L'OPF a pris part à la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme à New York; cela fut l'occasion d'intervenir sur la question relative à la paix sur le continent, de parler de l'impact des conflits armés sur les populations et les

conséquences que sont la recrudescence des réfugiés. Le secrétariat a visité des camps de réfugiés en Angola et au Rwanda.

Les organisations nationales membres essaient, chaque année à l'occasion de la commémoration du 31 juillet, Journée de la femme africaine, d'évaluer le suivi et la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de la Plate-forme d'action de Dakar. Devrait-on rappeler qu'à Beijing les gouvernements africains se sont engagés à adopter des législations appropriées en la matière?

En 1998, l'OPF a pris part aux assises du Congo à Genève. Ce fut l'occasion de préciser notre volonté de continuer à participer avec les autres organisations non gouvernementales du monde à une véritable participation de la société civile à tout ce qui regarde la vie et le bien-être des populations.

L'OPF a pris part à deux réunions organisées par la Commission économique pour l'Afrique à Dakar et à Addis-Abeba où nous avons été désignés au sein du Comité de la femme et du développement mis en place par le Centre africain pour les femmes.

L'OPF s'est rendue en Guinée-Bissau, pays en proie à des difficultés sociales où les femmes paient le plus lourd tribut.

L'UNIFEM, le Ministère sénégalais des femmes et l'OPF ont lancé une vaste campagne d'information au Sénégal sur les violences faites aux femmes; une loi interdisant les mutilations sexuelles infligées aux petites filles a été promulguée.

Bamako et Johannesburg, capitales de deux secrétariats régionaux, ont abrité des réunions regroupant les organisations nationales sur des problèmes ponctuels tels que l'éducation, la paix, la santé, la pauvreté, etc.

Le statut d'observateur dont bénéficie l'OPF au sein de l'Organisation de l'unité africaine lui confère la possibilité de prendre part à tous réunions, séminaires, conseils et sommets de cette organisation continentale. Elle y prend la parole lorsque nécessaire pour évoquer des problèmes de l'heure et ainsi contribuer aux actions des gouvernements africains dans nos pays.

L'année 1999 a vu l'organisation, par l'OPF, de journées consacrées à la pandémie du sida en Afrique, particulièrement en Afrique australe. C'est en Namibie que s'est déroulée cette rencontre. Ce fut l'occasion pour les femmes de l'OPF de mesurer l'ampleur de la pandémie et surtout le non-accès de l'Afrique, dont des femmes malades aux nouvelles thérapies; plus de 150 femmes ont pris part aux travaux avec une importante participation de l'ONUSIDA et son soutien financier pour l'organisation de la réunion. Les résolutions issues de la rencontre ont été présentées au trente-quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui les ont adoptées.

Le secrétariat régional de l'OPF, composé de neuf pays de l'Afrique australe, s'est réuni à Johannesburg afin de leur permettre d'évaluer l'application du Programme d'action de Beijing, notamment dans le domaine de la santé, l'éducation, la prise de décisions et la paix.

Dans le cadre de la collaboration de l'OPF avec l'UNESCO où elle bénéficie du statut des relations opérationnelles, l'OPF a pris part à la Conférence panafricaine des femmes pour une culture de la paix, du 17 au 20 mai 1999 à Zanzibar.

L'Afrique étant confrontée aux conflits armés, soit directement, soit par le voisinage, l'OPF a voulu prévenir ce fléau en organisant à Alger en novembre 1999 lors de son conseil statutaire une conférence africaine sur la paix. Quarante-trois pays étaient présents; une déclaration est issue de cette rencontre et elle a été adoptée par la consultation régionale des Nations Unies organisée par la Commission économique pour l'Afrique en vue des préparatifs de Beijing+5. Le secrétariat a de ce fait participé en l'an 2000 à la réunion des Nations Unies sur Beijing+5 à New York.

L'OPF et ses organisations ont pris part à la marche pour la paix dans les différents pays africains et à New York. L'OPF voudrait créer un centre d'information qui aura pour but, entre autres, de mettre en place une section juridique sur les violences faites aux femmes avec possibilités de conseils divers, d'information et de formation des femmes sur leurs droits.

Le Centre Reine Sophie sur l'étude contre les violences vient d'organiser une grande conférence sur les violences faites aux femmes où le problème de l'excision a été abordé et discuté. Cette question est considérée comme une violence faite aux femmes africaines puisque cette pratique n'existe que dans les pays africains.

Si la décennie 80 a été considérée comme catastrophique pour le développement, qu'en est-il de celle des années 90 et à l'orée du troisième millénaire? Selon des études de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la situation ne fait que se détériorer; dans la plupart des pays africains, on constate une stagnation économique et, quelquefois, des taux de croissance négative. La croissance continue de la population, le fardeau de la dette et d'autres facteurs réduisent les possibilités qu'ont les femmes d'améliorer leurs conditions. C'est dans cette situation qu'évolue l'OPF qui essaie de mettre l'accent sur un partenariat équitable entre hommes et femmes en prenant en compte leurs besoins spécifiques.

10. Union internationale des avocats

Statut consultatif spécial accordé en 1971

Buts et objectifs

L'Union internationale des avocats (UIA) est la plus ancienne organisation internationale de barreaux, d'associations de barreaux et de « law societies » (dits « membres collectifs ») et d'avocats (dits « membres individuels »). Elle a été fondée en 1927 à Bruxelles (Belgique) et continue d'être régie par sa charte belge originale. L'UIA est pluriculturelle et multilingue. Ses membres collectifs comptent quelque 300 barreaux, associations de barreaux et « law societies » basés dans plus de 100 pays et représentent la plupart des traditions juridiques et un grand nombre des langues du monde. En fait, tous les grands barreaux, associations de barreaux et « law societies » du monde sont des membres collectifs actifs de l'UIA. Il s'y ajoute plusieurs milliers de membres individuels qui sont des avocats du monde entier. L'UIA a six langues officielles (allemand, anglais, arabe, espagnol, français et italien) et trois langues de travail (anglais, espagnol et français).

Les principaux buts et objectifs de l'UIA sont notamment les suivants :

- a) Défendre les intérêts de la population et des avocats, des barreaux, des associations de barreaux et des « law societies » qui la protègent;
- b) Promouvoir les principes essentiels de la profession d'avocat en tant que défenseur des droits des citoyens;
- c) Participer au développement de la science juridique partout dans le monde et dans tous les domaines du droit;
- d) Participer aux activités de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales;
- e) Établir, sur le plan international, des relations et des échanges permanents entre les associations de barreaux, les « law societies » et leurs membres;
- f) Défendre les intérêts de la profession;
- g) Étudier, amplifier et améliorer l'organisation et l'administration de la profession.

Depuis 1971, année où elle s'est vu accorder le statut consultatif spécial, l'UIA a contribué aux activités de l'ONU, et notamment aux travaux du Conseil économique et social, et elle siège aux Conseils consultatifs pour la Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

L'UIA compte 43 commissions, sous-commissions et groupes de travail permanents actifs dans toutes les sphères du droit. Les travaux de la plupart de ces commissions et groupes de travail ont un rapport plus ou moins direct avec les activités de l'ONU.

Activités

Chaque année, l'UIA organise un congrès dans un pays différent. Elle organise en outre, tout au long de l'année, seule ou en collaboration avec d'autres organismes, un certain nombre de colloques, séminaires, symposiums et autres manifestations. Chaque congrès examine un thème principal dans trois grands domaines : droits de l'homme, droit commercial et exercice de la profession. Les sessions plénières donnent lieu à d'importants discours et débats. Au cours des dernières années, un certain nombre de sujets ayant un rapport avec l'ONU, et notamment avec le Conseil, les droits de l'homme et les questions sociales, ont été examinés :

- 1994 Les précédents et la pratique en rapport avec la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises;
Les institutions internationales spécialisées dans les droits de l'homme en 1994;
- 1995 Les droits de l'homme et la biotechnologie;
- 1996 Droits de la défense, confidentialité et secret professionnel;
La justice et les médias;
Une décennie de droits de l'homme aux Nations Unies;
- 1997 Le rôle de l'avocat dans la défense des droits de l'homme;
- 1998 La présomption d'innocence;
La déclaration universelle des droits de l'homme;
- 1999 Aspects juridiques du commerce électronique;
Le rôle des tribunaux nationaux et internationaux dans la défense et la protection des droits de l'homme;
- 2000 La compétence internationale en matière de crimes internationaux;
L'importance de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale.

Ces dernières années, l'UIA a mené dans le monde entier un certain nombre d'activités en faveur des droits de l'homme et dans le domaine social :

Missions

- 1994 Mission d'observation à Sarajevo;
- 1995 Mission à Jérusalem;
- 1996 Mission à Beyrouth;
- 1999 Mission auprès des Tribunaux pénaux internationaux de La Haye et d'Arusha;
Mission au Rwanda.

Résolutions

- 1994 Résolution sur l'avocat, la paix et le développement;
- 1995 Résolution relative à la Cour pénale internationale permanente;

- 1999 Résolution sur les droits de l'enfant;
Résolution sur l'Algérie;
- 2000 Résolution sur l'indépendance des barreaux en Malaisie;
- 2001 Résolution sur la situation des droits de la défense en Tunisie.

Les commissions et groupes de travail de l'UIA ont eux aussi tenu des débats sur des sujets en rapport avec les activités et les travaux de l'ONU :

- 1994 L'état de droit, l'avocat et la défense des droits des citoyens, Lisbonne;
Négociations et arbitrages internationaux : la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises, New York, États-Unis;
- 1995 Foi, droit et paix, Jérusalem;
Les droits des minorités contre le racisme et la xénophobie, Valence (Espagne);
La vente internationale de marchandises et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), Vienne;
- 1996 La détention provisoire en Europe, Milan (Italie);
- 1997 Les juridictions pénales et civiles internationales, Fès (Maroc);
- 1998 La protection des salariés : le cadre institutionnel du dialogue social, Istanbul (Turquie);
- 1999 La mondialisation de la profession dans les pays du Sud, Agadir (Maroc);
L'Organisation mondiale du commerce et l'avocat d'affaires, Beyrouth;
Les droits des défendeurs dans les juridictions internationales, Paris;
La défense en droit pénal international, Genève (Suisse);
- 2000 La mondialisation de la profession d'avocat : le défi du multimédia, Paris;
Le secret professionnel dans l'Union européenne : la directive relative au blanchiment d'argent, Porto (Portugal).

Outre ces congrès, colloques, séminaires, symposiums et activités connexes, l'UIA a organisé trois journées complètes d'information à l'intention des présidents de ses membres collectifs, de leurs représentants spéciaux et d'autres hauts représentants de la profession dans le monde. La troisième journée s'est tenue en parallèle avec la réunion annuelle de l'Association du barreau américain et une réunion extraordinaire de l'Association du barreau australien à New York. Dans le cadre de ces journées, des exposés ont été faits par des responsables de l'ONU, dont le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, le Secrétaire général adjoint à la gestion, la Haute Commissaire aux droits de l'homme, la Sous-Secrétaire générale aux relations extérieures et des hauts fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques (8 septembre 1997, 11 décembre 1998 et 7 juillet 2000).

L'UIA et l'ONU

Le Vice-Secrétaire général de l'UIA supervise et coordonne les relations entre l'Union et l'ONU. L'UIA compte au moins deux représentants auprès de l'ONU à New York, Genève et Vienne, respectivement, dont l'un est un résident de la place chargé d'assurer une liaison permanente, tandis que l'autre est un haut responsable de l'UIA. L'UIA s'est toujours mise au service de l'ONU et de ses différentes composantes, et notamment du Conseil, de la Commission des droits de l'homme, du Bureau des affaires juridiques et de la CNUDCI, et encourage et facilite les relations de ses membres collectifs avec l'ONU et ses diverses composantes.

L'UIA a répondu favorablement à un certain nombre de demandes présentées par l'ONU. Elle a étudié de nombreux rapports qui lui ont été communiqués par les Nations Unies, et notamment par la Commission des droits de l'homme, avec laquelle ses propres commissions des droits de l'homme et de la défense sont étroitement associées, et par la CNUDCI, aux travaux de laquelle participent plusieurs de ses propres commissions.

Le représentant spécial de l'UIA auprès de la Commission des droits de l'homme assiste aux sessions annuelles de la Commission et y prend la parole. Il a également des contacts réguliers avec les membres du personnel de l'ONU à Genève. En 1994 et 1995, le Président de l'UIA est intervenu lors de la session annuelle de la Commission. En association avec la Commission internationale des juristes et Amnesty International, entre autres, l'UIA est fréquemment intervenue dans des questions relatives aux droits de l'homme dans le monde.

L'UIA entretient des rapports étroits et chaleureux avec la CNUDCI, et notamment avec son secrétaire et son spécialiste principal des questions juridiques. Un certain nombre de commissions de l'UIA spécialisées dans le droit commercial participent régulièrement aux travaux de la CNUDCI. Depuis 1995, un ex-président de l'UIA représente celle-ci à toutes les sessions annuelles de la CNUDCI. Depuis de nombreuses années, le Secrétaire de la Commission assiste au congrès annuel de l'UIA ou s'y fait représenter et intervient lors de réunions de représentants des barreaux, associations de barreaux et « law societies » du monde entier organisées par l'UIA. Un certain nombre de projets communs entre l'UIA et la CNUDCI sont à l'examen.

En 1995, dans le cadre des cérémonies du cinquantième anniversaire de l'ONU, l'Association du barreau américain, l'UIA et l'Association internationale des barreaux ont parrainé ensemble un dîner au Siège de l'ONU au cours duquel le président de l'UIA a prononcé une allocution.

L'UIA était représentée en nombre à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1996 et à ses réunions de suivi.